

SESSION 2015

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER - CHARCUTIER - TRAITEUR

ÉPREUVE E31 Environnement Économique Juridique Management

Durée de l'épreuve : 2 h30 – Coefficient 2

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8

Annexes 1 à 5 à consulter

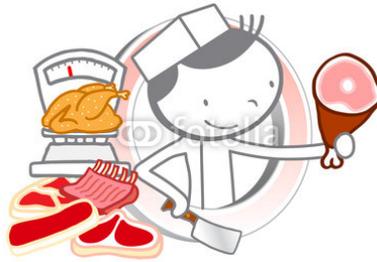
Toutes les réponses seront numérotées et rédigées sur votre copie.

Documents 1 et 2 à rendre avec votre copie

MATÉRIEL AUTORISÉ :

Toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, sont autorisées à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2015
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1506 BCT GA E	Page : 1/8



LA BAVETTE
BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR

5, Place des Dragées
Zone du Dragon
55100 VERDUN

RCS : Bar-Le-Duc A 426 576 607

Code NAF : 4722 Z

Tél. : 03 82 29 XX XX

Fax. : 03 82 29 XX XX

Courriel : labavette@orange.fr

Élue capitale mondiale de la paix suite aux massacres de la guerre de 1914-1918, haut lieu touristique, Verdun est une commune française située dans le département de la Meuse en région Lorraine.

Grâce au développement de la nouvelle zone commerciale, la ville de Verdun connaît un essor économique important. La boucherie « La Bavette » est une entreprise familiale, implantée dans cette zone et gérée jusqu'à présent par le créateur monsieur MIGNON. Celui-ci cède son affaire à son maître-boucher Michel MILOT. La clientèle est principalement composée de particuliers travaillant sur la zone.

Monsieur MILOT souhaite vous associer à son projet afin de répondre à ses interrogations.

Il vous demande de traiter les dossiers suivants :

Dossier 1 : L'étude d'un financement	9 points
Dossier 2 : La comparaison des offres	9 points
Dossier 3 : La fixation d'un prix de vente	7 points
Dossier 4 : La procédure disciplinaire	7 points
Dossier 5 : Le développement durable	8 points

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2015
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1506 BCT GA E	Page : 2/8

Dossier 1 – L'ÉTUDE D'UN FINANCEMENT

Monsieur MILOT envisage d'acquiescer un camion réfrigéré pour réaliser de la vente ambulante. Le coût d'achat hors taxe de cet investissement est de 55 000 euros. Il a reçu deux offres de financement, la première d'une société de crédit-bail (annexe 1) et la seconde de la banque pour un emprunt bancaire (annexe 2).

Répondre aux questions suivantes.

À partir de l'annexe 1, financement par crédit bail :

- 1.1- Rappeler le principe du crédit-bail.
- 1.2- Déterminer l'obligation principale de monsieur MILOT s'il accepte l'offre de la société TouBail.
- 1.3- Citer l'obligation de la société de crédit bail.
- 1.4- Indiquer le montant du loyer mensuel hors taxe et ses modalités de calcul.

La proposition de crédit-bail fait référence à « une valeur résiduelle prévue à l'expiration de la période des 48 mois de location ».

- 1.5- Expliquer cette notion de valeur résiduelle en fin de location. Présenter le calcul de cette valeur.
- 1.6- Si Monsieur MILOT achète le camion réfrigéré en fin de contrat, calculer le coût total de ce financement par crédit-bail.

À partir de l'annexe 2, financement par emprunt bancaire :

La mensualité est de 1 285,63 €

- 1.7- Citer les composantes de la mensualité.
- 1.8- Préciser le montant des intérêts versés pour le 4^{ème} mois et indiquer les modalités de calcul.
- 1.9- Indiquer le calcul permettant de trouver le coût total de l'emprunt auprès du Crédit Mutuel de la Meuse.

Dossier 2 – LA COMPARAISON DES OFFRES

Monsieur MILOT souhaite trouver un nouveau fournisseur pour s'approvisionner en vinaigre balsamique.

Il a repéré trois fournisseurs et vous communique leurs conditions de vente pour l'achat de 30 litres (annexe 3).

- 2.1- Compléter le tableau de comparaison des offres (document 1) sachant que le paiement comptant est possible.
- 2.2- Indiquer le fournisseur retenu en justifiant votre choix (document 1).

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2015
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1506 BCT GA E	Page : 3/8

Dossier 3 – LA FIXATION D'UN PRIX DE VENTE

Le club des anciens combattants souhaite organiser un banquet, fin juin.
Monsieur MILOT, originaire de Pau, a proposé un menu dont le plat principal est : « le bœuf palois ».

- 3.1- Compléter la fiche technique proposée en document 2.
- 3.2- Préciser l'objectif du coefficient multiplicateur.
- 3.3- Indiquer l'information fournie par le ratio coût matières.

Dossier 4 – LA PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Lors d'une prochaine réunion, Monsieur MILOT souhaite présenter, à l'ensemble du personnel, les règles concernant la procédure disciplinaire relevant du code du travail. Il vous demande, à partir de vos connaissances et de l'article du mensuel « Les Nouvelles de la Boulangerie » fourni par son ami Pierre (annexe 4), de répondre aux questions posées ci-dessous.

- 4.1- Expliquer les notions de « pouvoir disciplinaire » et de « sanction disciplinaire ».

Un des employés s'absente régulièrement du laboratoire durant les heures de travail sans autorisation. Monsieur MILOT souhaite prendre une sanction envers lui.

- 4.2- Énoncer les deux types de procédures possibles à mettre en place pour notifier la sanction au salarié fautif.

Illustrer chaque procédure par un exemple de sanction.

- 4.3- Indiquer le rôle de l'entretien, par exemple, lors d'une procédure de licenciement.
- 4.4- Citer la juridiction compétente en cas de désaccord entre le salarié et l'employeur.

Dossier 5 – LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur MILOT est soucieux de travailler dans le respect de l'environnement. À partir de vos connaissances et de l'article (annexe 5), proposer à M. MILOT des actions répondant à ses préoccupations.

- 5.1- Préciser deux objectifs recherchés par les personnes engagées dans la mise en œuvre du développement durable.
- 5.2- Donner :
 - 2 exemples précis de projets en faveur de l'environnement.
 - 2 exemples précis de projets en faveur de l'économie.
 - 2 exemples précis de projets en faveur du domaine social.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2015
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1506 BCT GA E	Page : 4/8

OFFRE DE CRÉDIT-BAIL

TouBail
12, Avenue La Ruelle
55000 BAR-LE-DUC

La Bavette
5, Place des Dragées
Zone du Dragon
55100 VERDUN

Objet : Proposition de financement par crédit-Bail

Le 30 mai 2015

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer nos conditions de financement pour le matériel suivant :

1 camion réfrigéré
Commandé à :
RENAULT UTILITAIRES

Les conditions ci-dessous sont valables jusqu'au 31 juillet 2015.

Montant à financer : 55 000 euros H.T.

Durée du financement : 48 mois

Loyers mensuels HT : 2,20 % du montant à financer HT, soit 1 210 euros

Valeur résiduelle prévue à l'expiration de la période des 48 mois de location : 1 % du montant à financer HT.

Nous vous remercions de nous tenir informés de la suite que vous donnerez à cette proposition. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Barbot, TouBail

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2015
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1506 BCT GA E	Page : 5/8

PROPOSITION D'EMPRUNT

Crédit Mutuel de la Meuse				
Capital emprunté :	55 000		Durée : 4 ans	
Taux d'intérêt annuel :	5,76 %		Périodicité : mensuelle	
Mois	Mensualité	Amortissement du capital emprunté	Intérêts	Capital restant dû
1	1 285,63	1 021,63	264,00	53 978,37
2	1 285,63	1 026,53	259,10	52 951,84
3	1 285,63	1 031,46	254,17	51 920,37
4	1 285,63	1 036,41	249,22	50 883,96
5	1 285,63	1 041,39	244,24	49 842,58
6	1 285,63	1 046,39	239,24	48 796,19
7	1 285,63	1 051,41	234,22	47 744,78
8	1 285,63	1 056,46	229,17	46 688,33
9	1 285,63	1 061,53	224,10	45 626,80
10	1 285,63	1 066,62	219,01	44 560,18
11	1 285,63	1 071,74	213,89	43 488,44
12	1 285,63	1 076,89	208,74	42 411,55
13	1 285,63	1 082,05	203,58	41 329,50
14	1 285,63	1 087,25	198,38	40 242,25
15	1 285,63	1 092,47	193,16	39 149,78
16	1 285,63	1 097,71	187,92	38 052,07
17	1 285,63	1 102,98	182,65	36 949,09
18	1 285,63	1 108,27	177,36	35 840,82
19	1 285,63	1 113,59	172,04	34 727,22
20	1 285,63	1 118,94	166,69	33 608,28
21	1 285,63	1 124,31	161,32	32 483,97
22	1 285,63	1 129,71	155,92	31 354,27
23	1 285,63	1 135,13	150,50	30 219,14
24	1 285,63	1 140,58	145,05	29 078,56
25	1 285,63	1 146,05	139,58	27 932,51
26	1 285,63	1 151,55	134,08	26 780,95
27	1 285,63	1 157,08	128,55	25 623,87
28	1 285,63	1 162,64	122,99	24 461,24
29	1 285,63	1 168,22	117,41	23 293,02
30	1 285,63	1 173,82	111,81	22 119,20
31	1 285,63	1 179,46	106,17	20 939,74
32	1 285,63	1 185,12	100,51	19 754,62
33	1 285,63	1 190,81	94,82	18 563,81
34	1 285,63	1 196,52	89,11	17 367,29
35	1 285,63	1 202,27	83,36	16 165,02
36	1 285,63	1 208,04	77,59	14 956,98
37	1 285,63	1 213,84	71,79	13 743,15
38	1 285,63	1 219,66	65,97	12 523,48
39	1 285,63	1 225,52	60,11	11 297,97
40	1 285,63	1 231,40	54,23	10 066,57
41	1 285,63	1 237,31	48,32	8 829,26
42	1 285,63	1 243,25	42,38	7 586,01
43	1 285,63	1 249,22	36,41	6 336,79
44	1 285,63	1 255,21	30,42	5 081,57
45	1 285,63	1 261,24	24,39	3 820,34
46	1 285,63	1 267,29	18,34	2 553,04
47	1 285,63	1 273,38	12,25	1 279,66
48	1 285,80	1 279,66	6,14	0,00
Totaux	61 710,40	55 000,00	6 710,40	-

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2015
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1506 BCT GA E	Page : 6/8

OFFRE N° 1 : « Vinaigres Arnaud Jolly », Évry

- 4,55 € le litre
- Réduction de 5 %
- Réduction supplémentaire de 10 % si la commande est supérieure à 40 litres
- Franco de port
- Livraison sous huitaine
- Paiement à 60 jours ou au comptant avec un escompte de 2 %.

OFFRE N° 2 : « Société Delouis », Limoges

- 25,00 € les cinq bouteilles de un litre
- Réduction de 15 % si la commande est supérieure à 20 litres
- Livraison sous trois jours
- Frais de port : 3 % du montant brut si celui-ci est inférieur à 95 euros.
franco de port au-delà
- Paiement au comptant.

OFFRE N° 3 : « Le Moulin de Breuil », Montesquieu des Albères

- 4,70 € euros la bouteille de un litre
- À chaque achat d'un lot de 10 bouteilles, une ne sera pas facturée.
- Franco de port
- Livraison sous 48 heures
- Paiement au comptant avec un escompte de 2 %.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2015
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1506 BCT GA E	Page : 7/8

À propos de la procédure disciplinaire

La procédure disciplinaire d'un employeur à l'égard de son salarié doit respecter certaines règles sur le fond et sur la forme.

Dans le cadre de son pouvoir de direction qui résulte de l'état de subordination juridique auquel est soumis le salarié en vertu de son contrat de travail, l'employeur peut infliger une sanction à un salarié s'il estime qu'il a commis une faute vis-à-vis de la discipline de l'entreprise. Il faut à cet égard préciser que la discipline est l'ensemble des mesures qui visent à la fois à assurer la coexistence entre les membres de la communauté de travail et à atteindre l'objectif économique pour lequel cette communauté a été créée.

Une sanction disciplinaire est une mesure, autre que des observations verbales, prise par l'employeur à la suite d'un agissement du salarié qu'il considère comme fautif.

Cette sanction pourra être au choix de l'employeur par exemple un rappel à l'ordre, un blâme, un avertissement, une mise à pied, voire un licenciement. Toutefois, il ne peut en aucun cas être prononcé une sanction pécuniaire, discriminatoire ou liée au harcèlement.

Une même faute ne peut pas être sanctionnée deux fois. De même que l'employeur ne peut prendre en compte une sanction prononcée depuis plus de trois ans pour réprimer une faute qui vient d'être commise. Enfin, il n'est pas possible d'engager une procédure disciplinaire plus de deux mois après avoir eu connaissance des faits fautifs.

Lorsque la sanction n'a pas d'incidence sur la situation du salarié dans l'entreprise, comme c'est le cas pour l'avertissement ou le blâme, la procédure est simplifiée et une simple information écrite peut suffire.

Par contre si la situation envisagée a une incidence sur la relation contractuelle, c'est le cas de la mise à pied, ou du licenciement, une procédure renforcée doit être respectée. Elle comprend en application des articles L 1332-1 et 2 du Code du Travail une convocation à un entretien, un entretien et une notification de la sanction.

La convocation doit préciser l'objet de l'entretien (en indiquant qu'une sanction est envisagée), la date, l'heure et le lieu de l'entretien (pendant le temps de travail et dans les locaux de l'entreprise), la possibilité pour le salarié de se faire assister par une personne de son choix appartenant au personnel de l'entreprise (si la sanction envisagée est un licenciement, il faut indiquer la possibilité d'être assisté par un conseiller inscrit sur la liste préfectorale). Cette convocation peut être soit remise en main propre contre décharge soit adressée par lettre recommandée.

De J-L MACK du 15/04/12

La définition du développement durable est énoncée pour la première fois en 1987 de la manière suivante : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

C'est une manière d'illustrer le fait que nos actions d'aujourd'hui auront des conséquences sur le monde que nous laissons à nos enfants demain.

Ce concept est fondé sur une considération d'égale importance des trois piliers fondamentaux nécessaires au développement d'une société à savoir l'environnement (l'eau, l'air, l'énergie, les matières premières et les déchets), l'économie (notion d'équitabilité, utiliser les produits régionaux) et le social (donner la possibilité d'apprendre un métier, lutter contre les discriminations). [...]

Son émergence est corrélée à la prise de conscience des limites de notre monde, des effets de l'industrialisation, de la désertification, de la déforestation, du "trou" dans la couche d'ozone, de l'érosion, de la biodiversité du réchauffement climatique, de l'extrême pauvreté, des épidémies, de l'accès à l'eau potable, de la situation des femmes, etc.

www.environnement.com

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	SUJET	SESSION 2015
Épreuve : E31-U31 Environnement économique, juridique et management	Code : 1506 BCT GA E	Page : 8/8